

## **Réunion d'information du 3 juillet 2023, Prix RUCHE/AFHE, les points évoqués**

- Les sujets de mémoire recevables doivent avoir certaines caractéristiques. Ils doivent adopter une approche historique, pas forcément en termes méthodologiques (les approches économistes ou sociologiques, etc. sont tout aussi recevables), mais du point de vue de la chronologie de l'objet d'étude qui doit inclure une dimension de temporalité passée. Le passé récent (20e siècle) peut faire l'objet d'études d'histoire économique, et une étude historique peut se faire aussi bien en mettant en valeur des évolutions qu'en faisant l'état ponctuel d'un problème à un moment donné du passé, mais les mémoires se concentrant uniquement sur la période actuelle, sans dimension temporelle plus longue, ne seront pas considérés comme correspondant aux objectifs du prix.
- La dimension économique s'entend par opposition à des approches politiques, institutionnelles, culturelles ou sociales, qui là encore ne correspondent pas aux objectifs du prix.
- La "bibliographie courte" demandée a comme fonction principale de fournir au jury des références de livres et/ou articles par rapport auxquels le projet se positionne, soit en continuité, soit en opposition; l'introduction du projet devrait aussi permettre de comprendre comment la proposition s'insère dans des débats historiographiques existant, en renvoyant à au moins certains de ces travaux cités en bibliographie. Les travaux en question peuvent ne pas tous concerner exactement le même sujet de recherche que celui choisi pour la candidature; les bons projets s'inscrivent toujours dans une perspective théorique plus large que le champ étroit de l'étude empirique tel qu'il est défini à partir des sources.
- Le développement sur les sources ne doit pas se limiter à un inventaire, mais doit présenter une explication de l'utilité et de l'usage qui sera fait de ces sources pour accomplir les objectifs du projet. Il s'agit non seulement de dire quelles sources seront employées, mais aussi d'expliquer ce que l'on compte en faire. La partie sur les sources joue aussi un rôle important pour ce qui est de démontrer la présence d'une démarche en termes de temporalité, et permet de préciser la dimension historique du projet.
- Le jury souligne qu'il convient de soigner la présentation du projet, en respectant la trame proposée, par exemple, ou en fournissant un CV mettant en valeur le parcours universitaire plutôt que d'éventuels aspects professionnels.
- Le jury signale également que l'utilisation des fonds attribués par le prix est à la discrétion de la lauréate ou du lauréat; ces fonds sont destinés à aider à l'accomplissement du projet de la manière qui lui semble la plus utile. Une brève explication peut être fournie, mais elle n'est pas du tout indispensable.
- Enfin, il est fortement conseillé de faire relire le projet par la personne tutorant le mémoire.

En conclusion de ce compte-rendu, le jury aussi rappelle que la faisabilité du projet est un critère extrêmement important; il ne s'agit pas de soumettre l'équivalent d'un projet de thèse, qui serait forcément rejeté. Le programme de recherche doit être réalisable dans le cadre d'une année de Master 2.

### **Rappel du calendrier:**

Date limite de soumission des dossiers de candidature : 21 octobre 2023

Le résultat des délibérations sera communiqué aux candidat.e.s au plus tard début décembre 2023